

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011



Ausserberg/Sion, le 14 mai 2012

S O M M A I R E

	Page
1. INTRODUCTION.....	4
1.1 Caractéristiques du compte 2011	4
2. REMARQUES GENERALES	6
2.1 Compte des investissements	6
2.2 Charges du personnel.....	8
2.3 Biens, services et marchandises	9
2.4 Subventions sans caractère d'investissement.....	11
3. BILAN	12
4. DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE.....	15
4.1 Administration cantonale des finances	15
4.2 Service des contributions.....	15
4.3 Service de la santé publique.....	16
5. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION.....	19
5.1 Police cantonale.....	19
5.2 Service de la circulation routière et de la navigation	20
5.3 Etablissements pénitentiaires	20
5.4 Office des poursuites et faillites	21
6. DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT	22
6.1 Service administratif, juridique et du sport.....	22
6.2 Service de la jeunesse	22
6.3 Service de la formation tertiaire	23
6.4 Service de la formation professionnelle.....	23
6.5 Service l'informatique.....	23
7. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE.....	24
7.1 Service du développement économique	24
7.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail.....	25
7.3 Service de l'agriculture	25
7.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques.....	26
7.5 Service des registres fonciers et de la géomatique.....	26
8. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	27
8.1 Service administratif et juridique.....	27
8.2 Office de construction des routes nationales	27
8.3 Service des transports.....	28
8.4 Service des routes et des cours d'eau	29
8.5 Service des bâtiments, monuments et archéologie.....	29
8.6 Service des forêts et du paysage	29
9. CONCLUSIONS	30

* * *

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Georges Emery
Président

Jérôme Favez
Vice-président

Daniel Porcellana
Rapporteur de langue française

Alex Schwestermann
Rapporteur de langue allemande

Alexandre Caillet

Gilbert Loretan

Marianne Maret

Frédéric Mivelaz

Christophe Perruchoud

Freddy Philippoz

Manfred Schmid

Markus Truffer

et

Marylène Volpi Fournier

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, **le compte de l'Etat du Valais pour l'année 2011** et vous présente ci-après son rapport.

1. INTRODUCTION

1.1 Caractéristiques du compte 2011

Le compte 2011 clôture avec un excédent de revenus de Fr. 6.9 mios alors que le budget prévoyait un excédent de Fr. 17.7 mios, soit une diminution de Fr. 10.8 mios.

L'évolution des résultats du compte 2011 par rapport au budget et aux comptes 2009 et 2010 ressort du tableau suivant (sans les imputations internes) :

en mios de Fr. (taux et écarts arrondis)	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Variation par rapport au compte 2010	Variation par rapport au compte 2010 en %	Variation par rapport au budget 2011
Compte de fonctionnement							
Revenus	2'634.2	2'757.3	2'756.5	2'918.3	161.0	5.8%	161.8
Charges	2'392.4	2'422.5	2'531.1	2'649.6	227.1	9.4%	118.5
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>241.8</i>	<i>334.8</i>	<i>225.4</i>	<i>268.7</i>	<i>-66.1</i>	<i>-19.7%</i>	<i>43.3</i>
Amortissements ordinaires	147.9	147.4	150.0	143.7	-3.7	-2.5%	-6.3
Amortissements supplémentaires	90.2	115.3	57.7	118.1	2.8	2.4%	60.4
<i>Total amortissements</i>	<i>238.1</i>	<i>262.7</i>	<i>207.7</i>	<i>261.8</i>	<i>-0.9</i>	<i>-0.3%</i>	<i>54.1</i>
Excédent des revenus	3.8	72.1	17.7	6.9	-65.2	-90.4%	-10.8
Compte des investissements							
Dépenses d'investissements	529.6	551.7	562.6	532.2	-19.5	-3.5%	-30.4
Recettes d'investissements	325.2	314.6	324.6	304.1	-10.5	-3.3%	-20.5
Investissements nets	204.4	237.1	238.0	228.0	-9.1	-3.8%	-10.0
Excédent de financement	37.4	97.6	-12.6	40.7	-56.9	-58.3%	53.3
Degré d'autofinancement	118.3%	141.2%	94.7%	117.8%			

La Cofi constate que, par rapport au compte 2010, les charges de fonctionnement ont progressé plus que les revenus (charges +9.4%, revenus +5.8%). Pour rappel, l'évolution entre les comptes 2009 et 2010 était de +1.3% pour les charges et de +4.7% pour les revenus.

L'évolution de la marge d'autofinancement a été la suivante ces dernières années :

en mios de Fr.	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Marge d'autofinancement	277.8	308.1	252.5	241.8	334.8	225.4	268.7

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions et les prélèvements aux financements spéciaux. Nous présentons ci-après la marge d'autofinancement sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de Fr.	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Marge d'autofinancement publiée	277.8	308.1	252.5	241.8	334.8	225.4	268.7
Attributions préfinancement des investissements	5.6	20.7	13.3	28.3	14.6	0.0	26.6
Prélèvement préfinancement des investissements	-0.1	-3.1	-9.0	-8.7	-22.3	0.0	-21.1
Attribution fonds soutien à l'économie			50.0				
Attribution fonds caisses de prévoyance				30.0	30.0	0.0	30.0
Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI ^{ème} siècle						29.0	49.0
Marge d'autofinancement retravaillée	283.3	325.7	306.8	291.4	357.1	254.4	353.2

Il ressort de cette comparaison que la marge d'autofinancement retravaillée 2011 atteint celle de l'exercice précédent qui fut un chiffre record. Il s'agit donc de nouveau d'une excellente marge d'autofinancement.

L'excédent des revenus sans les amortissements extraordinaires et les attributions/prélèvements qui ont été publiés en tant que charges extraordinaires pour plus de Fr. 200 mios se présentent comme suit :

en mios de Fr.	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Excédent des revenus publié	22.7	97.4	0.5	3.7	72.1	17.7	6.9
Amortissements supplémentaires	117.0	85.1	110.3	90.2	115.3	57.7	118.1
Attribution préfinancement des investissements	5.6	20.7	13.3	28.3	14.6	0.0	26.6
Prélèvement préfinancement des investissements	-0.1	-3.1	-9.0	-8.7	-22.3	0.0	-21.1
Attribution fonds soutien à l'économie			50.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Attribution fonds caisses de prévoyance				30.0	30.0	0.0	30.0
Fonds de financement des grands projets d'infrastructures du XXI ^{ème} siècle						29.0	49.0
Excédent des revenus retravaillé	145.2	200.1	165.1	143.5	209.7	104.4	209.5

L'excédent des revenus redressé 2011 peut également être qualifié d'excellent compte tenu de ces éléments. La Cofi salue l'attribution, lors du bouclage du compte 2011, de Fr. 30 mios au fonds des caisses de prévoyance et l'attribution de Fr. 20 mios supplémentaires au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle. Ces attributions sont conformes aux dispositions légales.

2. REMARQUES GENERALES

2.1 Compte des investissements

La répartition par nature des dépenses est la suivante :

Investissements en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget / compte 2011
Investissements propres de l'Etat						
Dépenses brutes	315.3	321.4	324.0	350.2	307.7	-42.5
Recettes	-236.6	-221.5	-222.7	-235.0	-199.6	35.4
Coût net à charge de l'Etat	78.7	99.9	101.3	115.2	108.1	-7.1
Part aux investissements de tiers						
Dépenses brutes	151.3	164.8	169.7	163.2	173.3	10.1
Recettes	-50.1	-52.5	-46.4	-49.1	-60.1	-11.0
Coût net à charge de l'Etat	101.2	112.3	123.3	114.1	113.2	-0.9
Prêts et participations						
Dépenses brutes	38.7	43.5	57.9	49.1	51.2	2.1
Recettes	-57.8	-51.3	-45.4	-40.4	-44.5	-4.1
Net mis à disposition par l'Etat	-19.1	-7.8	12.5	8.7	6.7	-2.0
Total des investissements nets de l'Etat	160.8	204.4	237.1	238.0	228.0	-10.0

Les investissements nets sont légèrement inférieurs à ceux budgétisés et restent à un niveau important. Il sied de relever qu'un montant de Fr. 5.4 mios relatif à 3 prêts NPR a été enregistré de manière erronée dans cette rubrique alors que celui-ci aurait dû être enregistré dans le préfinancement des investissements. Les dépenses d'investissements englobent Fr. 14.1 mios en lien avec les prélèvements du fonds de préfinancement des investissements.

Les investissements propres de l'Etat se montent à Fr. 307.7 mios, soit Fr. 42.5 mios de moins que prévus au budget.

Les principaux investissements propres de l'Etat ressortent du tableau ci-dessous :

Investissements bruts	en mios de Fr.
Achat parcelle rue de la Piscine 10 à Sion	11.2
CCVR CCTL St-Maurice	5.8
Ecole professionnelle de Brig - salle de gym	6.8
Ecole cantonale d'agriculture - réorg. Bâtiments	3.8
Bâtiment police, salle d'audition, Sion	1.5
Ecole professionnelle de Sion - salle de gym	2.3
Ecole professionnelle de Viège, ateliers	1.1
Ecole professionnelle de Martigny - salle de gym	1.0
Ecole professionnelle de Sion - salle de gym	1.8
Autres bâtiments	7.4
Sous-total	42.7
Routes nationales	161.2
Routes cantonales	63.1
Correction du Rhône	16.5
Sous-total	240.8
Autres	24.2
Sous-total	24.2
Total investissements bruts	307.7

Fonds de préfinancement des investissements selon l'art. 22 al. 3 LGCAF

Depuis l'introduction de cet outil en 2005, l'évolution des mouvements de ces fonds se présente comme suit (en mios de Fr.) :

Année	Attributions	Prélèvements	Evolution des soldes
2005	0.845	0.000	0.845
2006	5.599	0.064	6.380
2007	20.682	3.112	23.950
2008	13.337	9.025	28.262
2009	28.259	8.724	47.797
2010	14.602	22.343	40.056
2011	26.616	21.060	45.612

D'une manière générale, la Cofi constate que cet instrument a fait ses preuves. Il permet d'échelonner la période des investissements (3 ans) qui ne peuvent pas être réalisés dans l'année où ils étaient budgétisés.

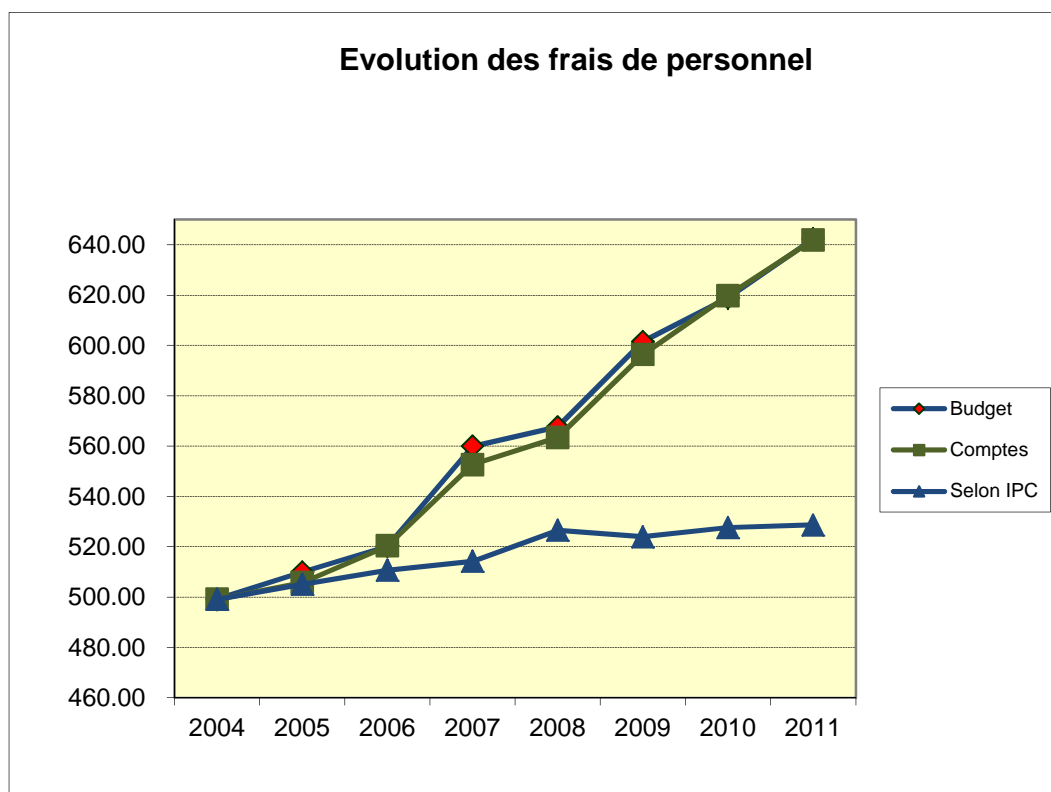
En 2011, Fr. 7.0 mios ont été prélevés du fonds de préfinancement des investissements du fait que, d'une part, des projets pour Fr. 3.6 mios ont été abandonnés et que, d'autre part, des projets pour Fr. 3.4 mios n'ont pas été réalisés dans le délai de 3 ans.

Pour rappel, les attributions au fonds sont comptabilisées en charges par le compte 38 et les prélèvements sur le fonds en recettes par le compte 48. Ces mouvements n'influencent donc pas les investissements.

2.2 Charges du personnel

en mios de Fr.	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Budget	499.20	510.00	520.20	559.90	567.60	601.50	618.90	642.30
Comptes	499.10	505.70	520.30	552.60	563.40	596.40	619.80	641.90
Selon IPC	499.10	505.09	510.65	514.22	526.56	523.93	527.60	528.65
Augmentation en %	0.00%	1.32%	2.89%	6.21%	1.95%	5.86%	3.92%	3.57%
IPC		1.20%	1.10%	0.70%	2.40%	-0.50%	0.70%	0.20%

(IPC 2004-2011 : moyennes annuelles / 2005 = 100)



Nous présentons ci-dessous l'évolution des effectifs 2010-2011 :

Evolution de l'effectif des employés à durée indéterminée au 31.12.2011 (EPT)

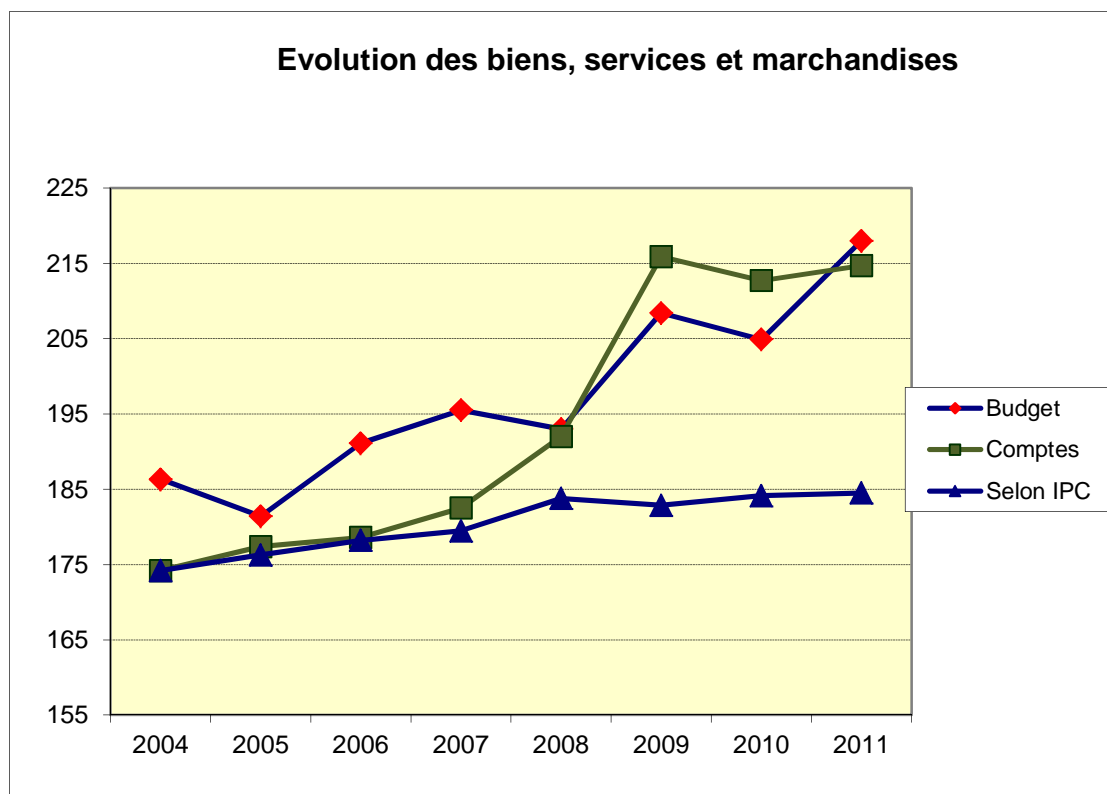
Département	Année 2009	Année 2010	Année 2011
DSSI	1'064.27	1'153.57	1'166.80
DTEE	602.66	611.43	618.78
DECS	496.18	491.41	512.22
DFIS	287.90	298.35	298.00
DEET	283.76	283.61	289.80
Chancellerie	24.00	19.50	26.88
Présidence	15.40	20.70	16.00
Pouvoir législatif	6.60	7.60	7.60
Total	2'780.77	2'886.17	2'936.08

La Cofi constate que les charges de personnel ont été maîtrisées dans le cadre du budget alloué. Par rapport au compte 2010, le montant global augmente de Fr. 22.1 mios.

2.3 Biens, services et marchandises

en mios de Fr.	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Budget	186.3	181.4	191.1	195.5	193	208.4	204.9	218
Comptes	174.2	177.4	178.6	182.5	192.0	215.9	212.7	214.7
Selon IPC	174.2	176.3	178.2	179.5	183.8	182.9	184.1	184.5
Augmentation en %	0.00%	1.84%	0.68%	2.18%	5.21%	12.45%	-1.48%	0.94%
IPC		1.20%	1.10%	0.70%	2.40%	-0.50%	0.70%	0.20%

(IPC 2004-2011 : moyennes annuelles / 2005 = 100)



Présentation de la rubrique par département :

Département	Compte 2009	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart	
					Compte 2010	Budget 2011
Hors Dpt.	11'630'920	9'585'521	10'498'700	10'521'575	936'054	22'875
DFIS	16'502'391	16'230'280	18'443'600	16'975'863	745'583	-1'467'737
DSSI	36'284'921	37'110'194	38'729'400	38'747'170	1'636'976	17'770
DECS	46'573'324	47'018'031	52'983'500	52'151'135	5'133'104	-832'365
DEET	8'785'356	8'349'407	10'510'800	8'635'070	285'663	-1'875'730
DTEE	96'131'599	94'366'493	86'867'900	87'641'075	-6'725'418	773'175
Total	215'908'511	212'659'926	218'033'900	214'671'888	2'011'962	-3'362'012

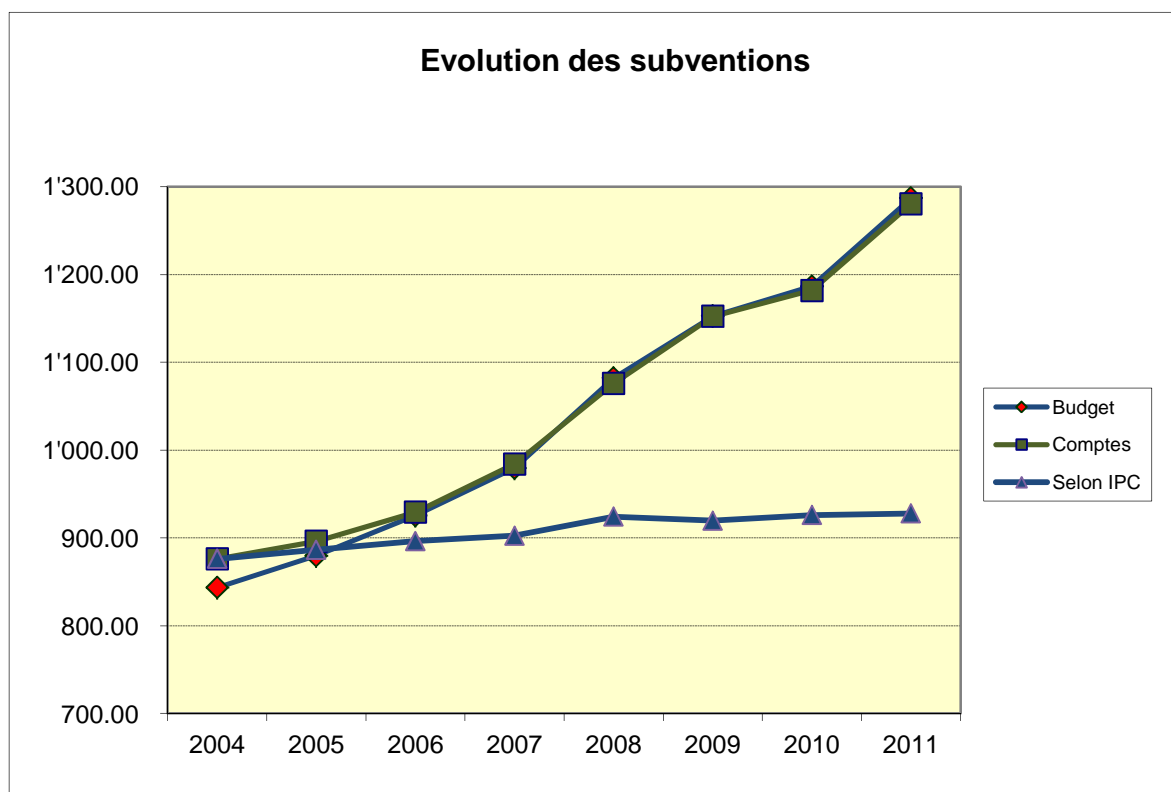
La Cofi constate que le budget n'a pas été utilisé entièrement. Les plus importants reliquats budgétaires se trouvent dans le DFIS et dans le DEET et peuvent être expliqués comme suit :

DFIS	Ecart budget/compte Fr.	Explications des plus importants écarts
Administration cantonale des finances	-621'323.00	Achat de mobilier pris en charge par le SBMA (Fr. 182'603.70) Reliquat sur primes d'assurances et franchises (Fr. 242'516.00)
Service des contributions	307'750.00	Notamment augmentation des charges pour les poursuites
Service des ressources humaines	-513'715.00	Les coûts concernant la révision du règlement sur les indemnités pour l'année 2011 ont été budgétisés d'une manière centralisée auprès du SRH mais imputés sur les comptes des divers services (Fr. 304'281.25)
Service de la santé publique	-261'364.00	Différents mandats d'études n'ont pas été réalisés (Fr. 224'761.40)
Service de la consommation et affaires vétérinaires	-270'572.00	Les coûts des différentes campagnes ont été bien inférieurs aux prévisions
DEET		
Service du développement économique	441'980.00	Divers dossiers d'études non prévus dans le budget; Sion Air Show, Tourisme 2015, places d'atterrissage en montagne etc. (Fr. 344'950.60)
Service de l'industrie, du commerce et du travail	-711'374.00	Les recettes provenant des inscriptions des cours et examens ont été directement déduites de la facture de la HES-SO. Également diminution des recettes y relatives (Fr. 677'594.95)
Service de l'agriculture	-794'080.00	Moins d'achats sur les domaines et Internat Ecole agriculture (Fr. 366'705.00) Compensations écologiques payées sous la rubrique 36 (Fr. 236'295.00)
Service du développement territorial	-300'451.00	Un recours auprès du TC contre l'attribution d'un mandat a fait retarder le démarrage des travaux (Fr. 250'000.00)
Service des registres fonciers et de la géomatique	-360'428.00	Certains projets ont pris du retard pour diverses raisons

2.4 Subventions sans caractère d'investissement

en mios de Fr.	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Budget	843.40	879.60	925.50	979.50	1'081.90	1'152.70	1'186.70	1'287.10
Comptes	876.10	896.20	929.30	984.10	1'075.80	1'152.30	1'181.90	1'280.40
Selon IPC	876.10	886.61	896.37	902.64	924.30	919.68	926.12	927.97
Augmentation en %	0.00%	2.29%	3.69%	5.90%	9.32%	7.11%	2.57%	8.33%
IPC		1.20%	1.10%	0.70%	2.40%	-0.50%	0.70%	0.20%

(IPC 2004-2011 : moyennes annuelles / 2005 = 100)



La Cofi constate que les subventions sans caractère d'investissement correspondent au budget. Par contre, sur 8 comptes successifs, la Cofi constate une augmentation moyenne de Fr. 57.8 mios sur cette rubrique.

A plusieurs reprises, la Cofi a demandé de contenir le montant général des subventions sans caractère d'investissement.

Au vu des actions ponctuelles menées en janvier 2012, non prévues et issues de reliquats budgétaires dans le système des enveloppes 2011 tels que l'action lait pour Fr. 0.88 mio (Service de l'agriculture) et le versement d'une subvention extraordinaire de Fr. 1.5 mios à l'IUKB (Service de la formation tertiaire), la Cofi constate que les économies demandées sont pleinement justifiées.

La Cofi demande au Conseil d'Etat que des reliquats budgétaires ne soient pas utilisés pour des prestations qui n'étaient pas prévues au budget.

3. BILAN

Bilan en milliers de Fr.	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011
ACTIF								
Patrimoine financier	2'402'026	1'839'211	1'859'199	1'382'376	1'401'177	1'487'287	1'562'970	1'682'447
Disponibilités et avoirs	494'992	591'085	569'827	581'470	792'269	859'350	905'740	986'213
Placements	32'848	523'119	537'813	27'632	39'766	29'868	29'480	24'102
Actifs transitoires	1'874'186	725'007	751'559	773'274	569'142	598'069	627'750	672'132
Patrimoine administratif	1'720'740	1'614'883	1'482'745	1'379'394	1'288'243	1'254'924	1'229'372	1'195'624
Investissements propres	522'505	481'581	476'377	605'051	574'812	577'323	583'360	596'445
Prêts et participations	886'098	872'994	854'992	650'668	615'195	574'775	535'931	492'354
Subventions d'investissements	312'137	260'308	151'376	123'675	98'236	102'826	110'081	106'825
Avances aux financements spéciaux	81'497	56'530	29'689	570'345	550'195	503'872	491'686	445'498
TOTAL ACTIF	4'204'263	3'510'624	3'371'633	3'332'115	3'239'615	3'246'083	3'284'028	3'323'569
PASSIF								
Engagements	2'707'643	1'941'754	1'753'281	1'616'349	1'432'075	1'419'231	1'661'112	1'602'228
Engagements courants	349'509	330'525	378'047	437'686	535'332	608'245	655'966	667'041
Dettes à court terme	559'435	56'625	62'469	113'012	29'248	267'721	244'785	131'545
Dettes à moyen et long terme	1'526'406	1'327'108	1'086'344	816'975	602'545	256'559	491'809	460'617
Engagements envers des entités particulières	24'131	23'078	23'107	22'916	19'896	20'281	20'716	20'534
Provision ducroire	20'482	17'489	17'271	17'815	29'230	42'065	40'668	40'348
Passifs transitoires	227'680	186'928	186'043	207'945	215'824	224'360	207'168	282'143
Financements spéciaux	91'671	109'460	136'239	136'237	227'489	243'041	246'120	337'617
Fortune	1'404'949	1'459'410	1'482'113	1'579'529	1'580'051	1'583'811	1'376'796	1'383'724
TOTAL PASSIF	4'204'263	3'510'624	3'371'633	3'332'115	3'239'615	3'246'083	3'284'028	3'323'569

La variation du solde des financements spéciaux (+Fr. 91.5 mios) s'explique notamment par l'alimentation du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle de Fr. 49 mios.

Depuis l'entrée en vigueur au 01.01.2005 du double frein aux dépenses et à l'endettement, la fortune a continuellement augmenté à l'exception de 2010 où elle a diminué de Fr. 207 mios. Cette diminution est en lien avec la recapitalisation de la CPVAL.

L'évolution de la fortune des deux dernières années ressort du tableau ci-après :

Fortune au 01.01.2010	1'583'811'367.44
Prélèvement pour la recapitalisation de la CPVAL	-279'111'572.00
Attribution de l'excédent de revenus 2010	72'096'020.90
Fortune au 31.12.2010	1'376'795'816.34
Attribution de l'excédent de revenus 2011	6'927'808.89
Fortune au 31.12.2011	1'383'723'625.23

Suite à l'entrée en vigueur (01.02.2012) de la loi concernant le financement des infrastructures du 21^{ème} siècle, le prélèvement de Fr. 300 mios sur la fortune de l'Etat à titre de dotation initiale au fonds selon l'article 3 al.2 sera effectué sur l'exercice 2012.

Suite à la modification du 15.09.2011 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP), l'Etat du Valais, en application de la décision du Grand Conseil du 17.11.2011, procédera dès le 01.01.2012 à la deuxième phase de recapitalisation complémentaire en prenant en charge les montants suivants :

- Fr. 450 mios (montant maximum) à titre de recapitalisation complémentaire
- Fr. 117 mios relatif au coût du régime transitoire afférant au passage au nouveau système de la primauté des cotisations.

De plus, il y a lieu encore de tenir compte et de déduire l'amortissement du solde des prêts accordés au fonds de l'article 9 LIEP, dont le solde s'élève à Fr. 444 mios au 31 décembre 2011.

Compte tenu des constats ci-dessus, la fortune de l'Etat dès le 01.01.2012 sera nouvellement déterminée comme suit :

Situation	dès le 01.01.2012
Fortune au 31.12.2011	1'383'723'625.23
Dotation initiale au fonds d'infrastructures du 21 ^{ème} siècle	-300'000'000.00
Recapitalisation complémentaire (phase 2)	-450'000'000.00
Régime transitoire (génération d'entrée)	-117'000'000.00
Amortissement solde prêt	-444'000'000.00
Fortune dès le 01.01.2012	72'723'625.23

Calcul de l'endettement

La Cofi reproduit ci-dessous l'état de l'endettement du canton :

Endettement	2008	2009	2010	2011
Population du canton au 01.01.	298'580	303'241	307'392	312'684
Calcul de l'endettement				
Engagements	1'432'074'257.94	1'419'230'846.17	1'661'112'767.59	1'602'229'086.18
Financements spéciaux	227'489'383.68	243'041'074.92	246'119'760.86	337'616'606.70
Dettes brute	1'659'563'641.62	1'662'271'921.09	1'907'232'528.45	1'939'845'692.88
./. Patrimoine financier	1'401'176'629.70	1'487'287'895.12	1'562'969'915.97	1'682'447'082.87
./. Avances aux financements spéciaux	550'195'061.27	503'872'022.05	491'685'846.80	445'498'384.04
Dettes nette (degré 1)	-291'808'049.35	-328'887'996.08	-147'423'234.32	-188'099'774.03
Dettes nette (+) / avoir (-) par habitant	-977.32	-1'084.58	-479.59	-601.57
./. Prêts enregistrés dans le patrimoine administratif	504'945'457.87	464'524'444.18	425'680'861.71	382'104'174.00
Dettes nette (degré 2)	-796'753'507.22	-793'412'440.26	-573'104'096.03	-570'203'948.03
Dettes nette (+) / avoir (-) par habitant	-2'668.48	-2'616.44	-1'864.41	-1'823.58

L'avoir net par habitant passe de Fr. 480.00 au 31.12.2010 à Fr. 602.00 au 31.12.2011.

La fortune nette (degré 1) doit néanmoins être relativisée sachant que, dans ce calcul (situation au 31.12.2011), il a été tenu compte de l'avance de Fr. 444 mios faite par l'Etat du Valais aux financements spéciaux dans le cadre de la recapitalisation des institutions de prévoyance étatiques, qui a été déduite de l'endettement brut pour le calcul de l'avoir net par habitant. Cette avance de Fr. 444 mios sera amortie par un prélèvement sur la fortune nette de l'Etat en 2012. De plus, la dette augmentera par la deuxième phase de recapitalisation et les mesures transitoires pour la génération d'entrée. L'évolution sera donc la suivante :

Situation	dès le 01.01.2012
Dettes nette (degré 1) / avoir (-)	-188'099'774.03
./. Amortissement solde prêt	444'000'000.00
./. Recapitalisation complémentaire	450'000'000.00
./. Régime transitoire (génération d'entrée)	117'000'000.00
Dettes nette (degré 1)	822'900'225.97
Dettes nette par habitant (degré 1)	2'631.73

Evolution du degré de couverture de la CPVAL

Le Parlement avait également décidé en septembre 2009 que l'Etat du Valais procéderait, lors de la fusion, à la première phase d'une recapitalisation complémentaire pour un montant de Fr. 310 mios. De ce montant, Fr. 31 mios ont été utilisés pour harmoniser les taux de couverture des deux caisses (porter la CRPE à 63.7%). Le solde de Fr. 279 mios a servi à augmenter le degré de couverture de la CPVAL de 63.7% à 70.5%. Dans la même période, le taux technique pour les rentiers a été abaissé de 4.5% à 4% et les bases techniques EVK / Prasa 2000 ont été remplacées par les nouvelles bases techniques VZ 2005. Suite à ces changements, les engagements ont augmenté de Fr. 76 mios.

L'évolution du degré de couverture après la recapitalisation au 01.01.2010 ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	CPVAL		
	01.01.2010	31.12.2010	31.12.2011
Engagement de la prévoyance	3'390	3'549	3'697
Fortune	2'391	2'464	2'417
Découvert technique	999	1'085	1'280
Degré de couverture	70.5%	69.4%	65.4%

En septembre 2011, le Parlement a décidé avec effet au plus tard au 01.01.2012 de procéder à la deuxième phase de recapitalisation complémentaire en prenant en charge une partie du découvert permettant de porter à 80% le degré de couverture de CPVAL mais sous réserve toutefois d'une limite maximale de Fr. 450 mios. Pour atteindre un taux de couverture de 80%, il aurait fallu un montant de Fr. 541 mios. Par l'apport de Fr. 450 mios, le taux atteint un niveau de l'ordre de 77.5%.

Fonds de soutien à l'économie

Ce fonds constitué lors du bouclage des comptes 2008 à hauteur de Fr. 50 mios enregistre depuis sa création les mouvements suivants :

Fonds		Budget	Compte
31.12.2008	Attribution au fonds	50'000'000.00	50'000'000.00
2009	Utilisation du fonds	-14'950'000.00	-11'148'089.75
31.12.2009	Solde	35'050'000.00	38'851'910.25
2010	Utilisation du fonds	-17'250'000.00	-15'494'937.39
31.12.2010	Solde	17'800'000.00	23'356'972.86
2011	Utilisation du fonds	-3'415'000.00	-5'957'969.01
31.12.2011	Solde	14'385'000.00	17'399'003.85

L'utilisation du fonds en 2010 englobe l'attribution de Fr. 2.3 mios à un fonds de préfinancement des investissements.

Pour rappel, après les utilisations encore prévues en 2012, le solde de ce fonds sera dissout.

4. DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget compte	en %
Charges	719'800'092	770'465'200	839'599'601	69'134'401	8.97%
Revenus	1'863'447'132	1'881'284'300	1'960'255'894	78'971'594	4.20%
Excédent de revenus	1'143'647'040	1'110'819'100	1'120'656'293	9'837'193	0.89%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget-compte	en %
Investissements propres	1'919'209	3'807'000	2'868'412	-938'588	-24.65%
Subventions accordées	44'875'204	40'400'000	36'474'402	-3'925'598	-9.72%
Dépenses d'investissements	46'794'413	44'207'000	39'342'814	-4'864'186	-11.00%
Recettes d'investissements	1'973'660	1'899'000	1'903'270	4'270	0.22%
Excédent de dépenses	44'820'753	42'308'000	37'439'544	-4'868'456	-11.51%

4.1 Administration cantonale des finances

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 2'542'969.00

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments administratifs et de la santé publique explique le prélèvement supplémentaire sur le fonds de soutien à l'économie.

4.2 Service des contributions

Le tableau ci-après vous présente l'évolution des recettes fiscales pour la période de 2006 à 2011 :

Recettes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Ecart 2006-2011	Ecart en %
Impôts sur le revenu et la fortune	634'969'624	675'150'239	700'464'653	715'833'430	740'668'539	775'147'114	140'177'490	22.08%
Impôt sur le bénéfice et le capital	83'321'837	108'228'421	112'437'551	122'982'526	136'805'157	146'274'919	62'953'082	75.55%
Impôt foncier	16'891'183	16'671'927	15'197'706	14'938'516	18'864'198	15'963'174	-928'009	-5.49%
Impôt sur les gains immobiliers	8'053'074	14'237'205	16'120'270	13'481'681	16'372'872	18'675'385	10'622'311	131.90%
Impôt sur les successions et donations	5'413'793	5'079'838	5'210'082	6'477'923	5'112'472	9'617'226	4'203'433	77.64%
Impôt propr. & dép.	526'261	662'380	582'567	624'441	704'356	719'530	193'269	36.72%
Part recettes fédérales	96'875'668	99'917'433	85'681'707	76'418'727	86'488'367	84'399'295	-12'476'373	-12.88%
Total	846'053'446	919'949'450	935'696'544	950'759'253	1'005'017'971	1'050'798'654	204'745'208	

Appréciation générale

La Cofi constate que les impôts des personnes physiques et morales ont augmenté d'une manière importante ces 6 dernières années et ceci malgré les diverses révisions fiscales. La progression des recettes fiscales est due à la bonne conjoncture économique ainsi qu'à une augmentation des contribuables (personnes physiques et morales).

Les impôts sur les gains immobiliers et sur les successions et donations ont fortement augmenté. En valeur absolue, cette augmentation est à relativiser du fait que, sur l'ensemble des recettes d'impôts, ces deux catégories ne représentent que 2.7%.

Impôt foncier

La Cofi constate une diminution importante de l'impôt foncier de Fr. 2.9 mios, soit de 15.3% en 2011 par rapport à 2010. Selon les informations du Service des contributions, il ne s'agit pas d'une baisse effective de cet impôt mais de la manière de ventiler les recettes d'impôts des personnes morales entre le compte « impôt sur le bénéfice et le capital » et le compte « impôt foncier ».

La Cofi demande au DFIS que la ventilation des impôts des personnes morales soit effectuée d'une manière plus précise en fonction de chaque catégorie d'impôts.

Impôts d'après la dépense (forfait)

En Valais, à fin 2011, 1'269 personnes ont été assujetties à l'impôt d'après la dépense. Selon le chef du DFIS, pour les nouveaux contribuables de cette catégorie, une imposition minimale sur le revenu de Fr. 200'000.00 est retenue. En comparaison avec d'autres cantons (Lucerne : Fr. 600'000.00, Saint Gall : Fr. 600'000.00), le montant minimal est bas. En ce qui concerne l'impôt fédéral direct, le Conseil fédéral propose d'augmenter la limite minimale à Fr. 400'000.00.

Ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la loi fédérale relative à la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, en lieu et place d'un dividende provenant d'un bénéfice résultant du bilan, la distribution aux actionnaires peut être prélevée sur les réserves issues d'apports en capital. Ces « dividendes » ne sont pas imposables. Plusieurs sociétés cotées en bourse pratiquent de cette manière.

L'objectif de l'ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune était d'éviter que l'impôt en lien avec la fortune soit plus important que le revenu y relatif. Etant donné que les dividendes prélevés sur les réserves issues d'apports en capital ne sont pas considérés comme revenu, les rendements des fortunes diminuent donc d'une manière importante bien que la personne disposant de cette fortune encaisse un rendement qui n'est pas considéré comme revenu. Par cette ordonnance, il se peut qu'il y ait une décharge fiscale bien que le revenu soit réel.

La Cofi demande au DFIS d'analyser les conséquences sur l'ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune suite à la 2^{ème} réforme fédérale de l'imposition des entreprises.

4.3 Service de la santé publique

Rubr. 36 : Subventions accordées

- Fr. 508'252.00

Nous vous présentons ci-dessous le détail des subventions accordées à des sociétés d'économie mixte et des institutions privées :

	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart compte- budget 2011
Prévention	6'816'084.93	7'052'200.00	6'995'953.93	-56'246.07
ICHV	2'285'166.00	2'830'000.00	2'643'354.00	-186'646.00
RSV et hôpitaux	197'897'643.80	207'750'000.00	212'329'126.23	4'579'126.23
Assistanat en cabinet	80'523.55	160'000.00	171'999.75	11'999.75
Hospitalisation hors canton	17'386'914.90	23'002'000.00	17'889'725.73	-5'112'274.27
EMS	46'828'300.00	66'450'000.00	66'153'513.26	-296'486.74
CMS	17'231'354.05	21'725'000.00	19'400'863.05	-2'324'136.95
SIPE	1'676'474.95	1'850'000.00	1'930'337.45	80'337.45
Foyers de jour	836'190.00	1'020'000.00	495'610.00	-524'390.00
Régulation médicale	408'844.15	700'000.00	669'567.40	-30'432.60
OCVS	4'287'774.15	4'600'000.00	5'393'400.00	793'400.00
Réseaux régionaux de santé	26'468.90	200'000.00	14'414.90	-185'585.10
SCLII	557'184.60	810'000.00	674'609.25	-135'390.75
Support informatique soins longue durée	0.00	440'000.00	398'600.00	-41'400.00
Hôpital Riviera-Chablais	0.00	222'000.00	221'250.00	-750.00
Autres	11'516.85	60'300.00	61'810.90	1'510.90
Total	296'330'440.83	338'871'500.00	335'444'135.85	-3'427'364.15

Hospitalisation hors canton

- Fr. 5'112'274.27

La différence de Fr. 5.1 mios pour les hospitalisations hors canton provient du nombre de cas budgétés (2400) qui est supérieur de 187 cas et du coût moyen par cas qui s'est élevé à Fr. 7'874.00 au lieu de Fr. 9'389.00 budgétés.

RSV et hôpitaux

+ Fr. 4'579'126.23

La principale différence s'explique par les augmentations tarifaires et la croissance des activités auprès du RSV et de l'HDC :

- Augmentations tarifaires, soins aigus RSV +2.5% (tarif APDRG 2011 Fr. 8'394.00) et soins aigus HDC +5.3% (tarif APDRG 2011 Fr. 8'250.00).
- Augmentation de l'activité principalement dans les soins aigus au RSV et à l'HDC.

Soins aigus APDRG*	Somme des Cost-weights** 2010	Somme des Cost-weights 2011	Augmentation en %
SZO	6'738	6'806	1.01%
CHCVS	18'591	18'935	1.85%
Total RSV	25'329	25'741	1.63%
HDC	3'945	4'101	3.95%
Total RSV yc HDC	29'274	29'842	1.94%

* APDRG : All Patient Diagnosis Related Groups = système de facturation en 2011

** Cost-weights : lourdeur des cas hospitalisés déterminants pour leur facturation

- Allocation des subventions pour prestations d'utilité publique et disciplines à caractère cantonal en fonction des disponibilités budgétaires du service et selon la méthodologie retenue pour les urgences et le déficit de la chirurgie cardiaque en tant que discipline à caractère cantonal.

Subventionnement des primes d'assurance-maladie

L'évolution de ces subventions a été la suivante :

Libellé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart Compte/Budget
Subventions accordées	171'618'452.07	181'100'000.00	184'183'685.68	3'083'685.68
Subventions de la Confédération	-76'943'596.00	-83'472'000.00	-82'543'266.00	928'734.00
Participation nette du canton	94'674'856.07	97'628'000.00	101'640'419.68	4'012'419.68

Pour la 1^{ère} fois en 2011, la participation du canton a dépassé les Fr. 100 mios. La Cofi a demandé à plusieurs reprises de revoir le mode de calcul permettant de déterminer la prime de référence.

OCVS : Evolution des coûts

L'évolution des subventions accordées à l'OCVS est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012
Subventions OCVS	3.5	3.2	3.2	3.5	4.3	5.4	5.9

Le Conseil d'Etat a décidé le 22.06.2011 d'augmenter l'enveloppe des subventions destinées aux compagnies d'ambulances à Fr. 1.8 mios pour les années 2010 et 2011. Ceci a nécessité une augmentation du budget 2011 de l'OCVS de Fr. 793'400.00, soit Fr. 500'000.00 pour 2011 et Fr. 293'400.00 pour 2010.

Le concept « événements majeurs » approuvé par le Conseil d'Etat le 07.12.2010 a engendré des coûts en 2011 (Fr. 220'000.00 selon budget). La mise en place de ce concept a débuté fin 2010 et va se poursuivre durant les prochaines années.

La Cofi s'inquiète de l'évolution de la subvention à l'OCVS. Lors des interventions, une taxe de base est facturée par les entreprises de sauvetage dont une part sert à financer les coûts de la Centrale d'alarme 144.

La Cofi demande au DFIS d'intervenir auprès de l'OCVS afin d'augmenter la part de la taxe de base destinée à couvrir les frais de la Centrale d'alarme 144.

5. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget compte	en %
Charges	433'462'505	458'324'100	454'388'986	-3'935'114	-0.86%
Revenus	295'072'717	305'488'400	306'551'402	1'063'002	0.35%
Excédent de charges	138'389'788	152'835'700	147'837'584	-4'998'116	-3.27%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget-compte	en %
Investissements propres	8'043'482	12'566'300	10'820'800	-1'745'500	-13.89%
Subventions accordées	11'032'028	10'042'500	12'452'707	2'410'207	24.00%
Subventions redistribuées	1'758'795	0	0	0	
Dépenses d'investissements	20'834'305	22'608'800	23'273'507	664'707	2.94%
Recettes d'investissements	7'411'477	6'542'500	5'920'678	-621'822	-9.50%
Excédent de dépenses	13'422'828	16'066'300	17'352'829	1'286'529	8.01%

5.1 Police cantonale

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises

+ Fr. 205'529.00

Conformément au rapport 2011/77 de l'IF, des gains de productivité, de sécurité et de rapidité dans le traitement des infractions à la Loi sur la Circulation Routière (LCR) relevant des amendes d'ordre peuvent être obtenus en revisitant les processus et en remplaçant l'application informatique AO/Radar. De même, pour les autres infractions à la LCR ne relevant pas de la Loi sur les Amendes d'Ordre, les applications informatiques doivent être améliorées afin de permettre le transfert automatique des données. Un groupe de travail doit être constitué pour permettre d'améliorer le système.

La Cofi demande au DSSI que le groupe de travail pour améliorer les applications informatiques dans le cadre du traitement des infractions à la Loi sur la Circulation Routière soit constitué rapidement afin que les améliorations puissent entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013.

Rubr. 50 : Investissement propres

- Fr. 233'224.00

La planification du projet POLYCOM est tenue et aucun problème majeur n'entache son avancement. En 2011, Fr. 7 mios ont été investis et ont permis la réalisation de 14 des 30 sites de la part cantonale. Des discussions sont en cours pour lever des oppositions sur le site de Vex. En 2013, les trois derniers sites devraient être terminés et permettre ainsi la mise en route du réseau. De manière générale, le projet se développe selon la planification. Fin 2011, Fr. 18 mios ont été investis. En 2012, Fr. 7.2 mios seront dépensés et, en 2013, Fr. 10.4 mios devraient être portés au budget conformément à l'enveloppe initiale de Fr. 35.6 mios.

5.2 Service de la circulation routière et de la navigation

Rubr. 33 : Amortissements + Fr. **442'539.00**

Suite à l'introduction du logiciel « CARI » en 2004, 7'750 clients devaient faire l'objet de remboursements de la part du SCN. Dans le rapport sur le compte 2009, le service estimait que soit le remboursement, soit l'amortissement de ces débiteurs momentanément créanciers serait effectué.

La situation au 28.10.2011 était la suivante :

- Amortissements : 121'902.66 (3'207 cas traités)
- Remboursements au détenteur : 261'752.76 (2'351 cas traités)
- Transfert sur CARI : 113'388.55 (1'510 cas traités)

La Cofi considère que cet objet est quasiment réglé.

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. **237'824.00**

Le bonus écologique qui s'élève à Fr. 407'470.00 correspond à 6'171 véhicules bénéficiant de la prestation, soit en moyenne un montant d'une soixantaine de francs par véhicule.

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. **226'480.00**

Le SCN a obtenu Fr. 900'000.00 de la RPLP. Sur ce montant, Fr. 226'480.00 n'ont pas été utilisés et ont dès lors été attribués aux fonds RPLP. Le solde du fonds RPLP du SCN se monte à Fr. 2.5 mios au 31.12.2011.

La Cofi déplore que le fonds RPLP attribué au SCN croisse d'année en année et soit donc très peu utilisé dans le cadre de ce service. La question se pose s'il est opportun qu'une part de la RPLP soit attribuée à ce service étant donné que ce secteur est autofinancé par les émoluments prélevés.

La Cofi demande que le Conseil d'Etat propose au Parlement d'affecter les fonds RPLP en tenant compte des besoins avérés des services.

5.3 Etablissements pénitentiaires

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises + Fr. **543'756.00**

La Cofi déplore l'évolution non maîtrisée des coûts de la médecine pénitentiaire conformément au tableau ci-dessous :

Année	Budget	Compte	Ecart
2009	400'000.00	759'051.00	359'051.00
2010	500'000.00	529'523.00	29'523.00
2011	559'200.00	839'155.00	279'955.00
2012	650'000.00		

La Cofi demande aux deux départements concernés, à savoir le DSSI et le DFIS, de tout mettre en œuvre pour, d'une part, budgétiser correctement les coûts de la médecine pénitentiaire et, d'autre part, les contenir.

Rubr. 36 : Subventions accordées**+ Fr. 1'146'180.00**

Les frais de détention des condamnés valaisans placés hors de notre canton pour des mesures thérapeutiques institutionnelles ont été nettement supérieurs au budget. En page 118 du compte 2011, il est fait mention d'un crédit supplémentaire. Cette remarque est erronée puisqu'il s'agit en fait d'un dépassement de crédit autorisé par le Conseil d'Etat en date du 21.12.2011. Nous présentons dans le tableau ci-dessous l'évolution des coûts de ces frais et constatons une explosion de ceux-ci en 2011 :

Année	Budget	Dépassement budgétaire autorisé	Compte	Ecart
2007	580'000		506'956	-73'044
2008	720'000		641'766	-78'234
2009	500'000		582'441	82'441
2010	646'000		814'247	168'247
2011	700'000	1'300'000	1'854'774	-145'226
2012	900'000			

5.4 Office des poursuites et faillites**Rubr. : 30 Charges du personnel****- Fr. 6'209.00**

Depuis 2008, les Offices des poursuites et faillites doivent faire face à une augmentation importante de leur activité sans pour autant augmenter le nombre de collaborateurs pour les traiter comme le montre le tableau ci-dessous :

	Année	Nbre poursuites	Ev. %	Nbre ouverture faillites	Ev. %
Régie	2008	128'959		250	
Etat	2009	139'053	7.8%	316	26.4%
Etat	2010	138'911	-0.1%	387	22.5%
Etat	2011	154'648	11.3%	354	-8.5%

Afin de permettre d'absorber ces tâches supplémentaires, les offices ont remplacé immédiatement les personnes en arrêt maladie ou accident et utilisé les possibilités offertes par la Gestion des Emplois Temporaires de l'Administration Cantonale (GETAC). Cette situation ne pouvant perdurer sans remettre en cause la qualité des prestations offertes aux créanciers, le Conseil d'Etat a décidé de constituer un groupe de travail pour faire des propositions en vue d'introduire une flexibilisation des effectifs des OPF. Ce groupe de travail a proposé l'engagement de 5.5 EPT pour une durée limitée à une année et en parallèle proposé 11 mesures pour limiter la hausse des effectifs. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Mesure	Coût en Fr.	Gain net estimé en EPT
Exploitation des reliquats de personnes au sein du DSSI	0	1
Exploitation de toutes les absences	0 à 200'000	1.5
Limitation des horaires d'ouverture des guichets	0	0.5
Service de distribution spécial de la Poste	0	0.5
Mise en place d'une centrale téléphonique	à chiffrer	1
Création d'un back office centralisé	à chiffrer	0.5
Délivrance d'extraits des registres via internet	à chiffrer	0.5
Réquisitions électroniques	125'000	2
Impressions centralisées	191'500	3.6
Accroître le nombre de stagiaires MPC et d'apprentis	Salaires	5
Réorganisation territoriale	à chiffrer	5 à 10

La Cofi relève avec satisfaction que des solutions peuvent être trouvées sans obligatoirement augmenter les effectifs de manière drastique en utilisant soit des forces dans d'autres services de l'Etat (ex. : impressions centralisées), soit en utilisant de manière plus efficiente les logiciels informatiques à disposition (ex. : réquisitions électroniques).

6. DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget compte	en %
Charges	749'732'729	789'951'800	793'131'959	3'180'159	0.40%
Revenus	148'995'376	151'112'700	155'517'048	4'404'348	2.91%
Excédent de charges	600'737'353	638'839'100	637'614'911	-1'224'189	-0.19%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget-compte	en %
Investissements propres	4'535'781	5'200'000	5'034'489	-165'511	-3.18%
Prêts et participations permanentes	8'072'625	4'900'000	4'918'000	18'000	0.37%
Subventions accordées	10'256'740	11'600'000	14'357'887	2'757'887	23.77%
Subventions redistribuées	0	0	941'388	941'388	100.00%
Dépenses d'investissements	22'865'146	21'700'000	25'251'764	3'551'764	16.37%
Recettes d'investissements	8'660'167	9'332'000	9'409'024	77'024	0.83%
Excédent de dépenses	14'204'979	12'368'000	15'842'740	3'474'740	28.09%

6.1 Service administratif, juridique et du sport

La Cofi prend acte que les subventions de Fr. 250'000.00 (Palladium) et Fr. 150'000.00 (Sportarena) seront versées pour la dernière fois en 2012, dès réception des comptes 2011 révisés par les organes de contrôle, ceci conformément aux conventions.

Des négociations sont en cours concernant l'abandon par l'Etat d'une grande partie, voire de la totalité des crédits LIM avec en contrepartie le désengagement de l'Etat au niveau des subventions de fonctionnement.

6.2 Service de la jeunesse

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 1'089'176.00

Dans son rapport sur les comptes 2010, la Cofi demandait que le principe de l'annualité soit respecté. A l'avenir, les données financières devront être transmises dans les délais fixés dans le respect de l'annualité.

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 617'197.00

Le montant de Fr. 550'000.00 avait été provisionné (délai de 3 ans dépassé) en vue de la construction de la nouvelle institution à Brigue (projet Mattini). Actuellement, le projet est en cours d'approbation par l'Office fédéral de la justice. Il est important que ce projet se termine dans les meilleurs délais en vue de diminuer les frais des placements hors canton.

6.3 Service de la formation tertiaire

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 1'357'880.00

L'augmentation de Fr. 1.3 mios concerne d'une part la HEP-Vs pour Fr. 0.9 mio et d'autre part, la HES-SO Valais pour Fr. 0.4 mio. Ces dépenses se rapportent à des honoraires pour du personnel engagé pour une durée déterminée.

IUKB

Dans son rapport sur le budget 2011 (page 26), la Cofi relevait un certain nombre d'inconnues par rapport aux liquidités de l'institut et mettait en exergue le fait que les remboursements des crédits LIM cantonaux n'étaient plus effectués depuis 2007. La Cofi s'inquiétait de la responsabilité subsidiaire de l'Etat.

La situation a évolué depuis 2010 et le budget 2011 de l'IUKB. En date du 18.01.2012, le Conseil d'Etat a autorisé le versement d'une subvention extraordinaire de Fr. 1.5 mios afin de résoudre la problématique de la synchronisation de la subvention fédérale sur l'exercice 2011 de l'IUKB. Le versement de cette subvention extraordinaire a été conditionnée au remboursement anticipé des crédits LIM valaisans et/ou fédéraux jusqu'à concurrence dudit montant ainsi qu'une garantie de rétrocession au canton de ce montant par l'institut.

6.4 Service de la formation professionnelle

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 4'642'307.00

La Cofi relève avec satisfaction l'augmentation de l'utilisation des rail-checks telle que voulue par le Grand Conseil. A noter que les tarifs des transports publics ont subi une hausse moyenne de 9 %. L'intégralité du montant avancé par le canton sera refacturé aux communes.

Pour la formation professionnelle et le secondaire II, la Cofi demande au DECS que les rails-checks soient personnalisés et non transmissibles.

Dans son rapport (IF 2011/40), l'IF n'a pas pu conclure à l'exactitude des comptes de ce service et le service comptable de la formation professionnelle a migré vers le Service administratif, juridique et du sport du DECS.

6.5 Service l'informatique

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. 2'012'389.00

Pour des raisons de conception, de formalisation et de cohérence technique, le projet windows et office 10 n'a pas pu se dérouler selon la planification initiale. Néanmoins, de nombreux travaux préparatoires et mises à niveau du matériel et des logiciels ont été réalisés.

La Cofi constate que la demande concernant le fait que le chef du Service informatique assume également la fonction de délégué aux questions informatiques vient d'être réglée par une séparation des deux fonctions.

En référence au résultat de l'audit effectué par l'Inspection des finances, la Cofi demande au DECS que le concept informatique datant de 1999 soit adapté dans les meilleurs délais.

7. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget compte	en %
Charges	332'606'667	328'597'200	347'802'754	19'205'554	5.84%
Revenus	419'230'789	399'219'300	454'513'485	55'294'185	13.85%
Excédent de revenus	86'624'122	70'622'100	106'710'731	36'088'631	51.10%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget-compte	en %
Investissements propres	645'664	3'015'000	946'447	-2'068'553	-68.61%
Prêts et participations permanentes	37'985'000	28'712'000	33'255'030	4'543'030	15.82%
Subventions accordées	20'178'578	19'802'000	20'147'902	345'902	1.75%
Subventions redistribuées	8'204'093	11'648'500	20'335'397	8'686'897	74.58%
Dépenses d'investissements	67'013'335	63'177'500	74'684'776	11'507'276	18.21%
Recettes d'investissements	44'504'871	41'298'500	57'911'714	16'613'214	40.23%
Excédent de dépenses	22'508'464	21'879'000	16'773'062	-5'105'938	-23.34%

7.1 Service du développement économique

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. 3'687'696.00

Le montant de Fr. 3.7 mios est une attribution supplémentaire au fonds d'aide pour couvrir les pertes LIM pour arriver au montant maximal de Fr. 6 mios prévu à l'art. 4 de la décision du Grand Conseil du 13.04.2006.

Rubr. 46 : Subventions acquises - Fr. 163'966.00

Le budget global de la convention-programme 2008-2011 prévoyait un montant de Fr. 12.3 mios d'aides à fonds perdu et un montant de Fr. 38 mios de prêts. S'agissant de la dernière année de la période quadriennale, le canton ne pouvait demander qu'un versement partiel pour 2011.

A la fin 2011, les montants à fonds perdu engagés étaient de Fr. 10.8 mios.

Au niveau des prêts, le montant effectivement engagé à la fin 2011 était de Fr. 20.2 mios. Selon la convention-programme, il n'est dans aucun cas possible de reporter les montants non engagés (aides à fonds perdu/prêts) de la période 2008-2011 sur la période 2012-2015. Il en ressort que Fr. 17.8 mios mis à disposition par la Confédération pour la période 2008-2011 n'ont pas été utilisés.

La Cofi regrette cette situation. C'est probablement un indice que les conditions pour pouvoir bénéficier de ces aides ne sont pas adéquates pour les potentiels bénéficiaires.

La Cofi demande au DEET d'analyser en collaboration avec la Confédération les possibilités de simplifier les procédures et d'adapter les conditions pour accorder ces prêts NPR.

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 10'378'918.00

Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, la Confédération a mis à disposition Fr. 11.9 mios à accorder sous forme de prêts sans intérêts à long terme à divers projets. Selon les informations obtenues du service, 27 projets ont été reçus par le canton. Cette aide a été limitée au 31.12.2011. La situation est la suivante :

	Nbre de projets	Fr.
Montant versé par la Confédération		11'900'000
Projets retenus	27	11'393'000
Montant versé pour des projets décomptés	9	3'886'500
Montant à rembourser à la Confédération		8'013'500

Il ressort de ce tableau qu'un montant de Fr. 8 mios doit être ristourné à la Confédération du fait que les moyens à disposition n'ont pas pu être utilisés pour des projets concrets.

La Cofi regrette que ces montants n'aient pas totalement été utilisés.

7.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail**Casino de Crans-Montana**

Suite aux décisions du TC et du TF, le Conseil d'Etat a dû revenir sur sa décision du 19.05.2010 de se baser sur le PNJ effectif (produit net des jeux : le PNJ effectif prend également en compte les allègements fiscaux) et a décidé de se baser jusqu'à nouvel avis sur le PNJ théorique (différence entre le produit brut des jeux et l'impôt sur les maisons de jeu sans tenir compte des allègements fiscaux dont bénéficie la Société du Casino de Crans-Montana (SCCM)) pour le calcul des montants versés à l'utilité publique par la SCCM. Il a en outre chargé le DEET de renégocier la convention qui dure jusqu'en 2022.

Par rapport à un calcul sur le PNJ effectif, le montant en discussion représente un manque à gagner cumulé pour l'utilité publique de Fr. 584'450.50 pour les années 2002 jusqu'à 2009. Les chiffres de 2010 et 2011 ne sont pas connus définitivement parce que les décomptes n'ont pas encore été établis par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ).

7.3 Service de l'agriculture**Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. 794'080.00**

Le 29.11.2011, le Conseil d'Etat a décidé de louer le Domaine des Barges à un groupement composé de 7 agriculteurs professionnels de la Commune de Vouvry. La location est effective depuis le 01.01.2012. De ce fait, l'Etat n'a pas effectué d'investissements en 2011.

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 1'454'879.00

En date du 24.01.2012, un soutien extraordinaire, imprévu et unique de 15 cts par kg de lait industriel de consommation produit en 2011 a été octroyé par le chef du DEET, pour un montant total de Fr. 880'000.00.

Cette mesure unique a été possible du fait qu'un montant budgétaire non utilisé pour des mesures initialement prévues restait à disposition. La Cofi relève que cette décision n'a été prise qu'en janvier 2012, ce qui démontre qu'elle était en lien avec un reliquat budgétaire.

La Cofi s'étonne de cette mesure qui ne figure pas comme priorité dans le mandat de prestations.

7.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. 2'965'604.00

L'attribution de Fr. 4.32 mios au fonds d'encouragement de l'énergie a été comptabilisée sur la rubrique 38, tout comme le prélèvement de Fr. 1.74 mios sur la rubrique 39 correspondant aux dépenses pour les programmes de promotion.

Ainsi, le fonds d'encouragement a été augmenté de Fr. 2.58 mios en 2011 (Fr. 4.32 mios - Fr. 1.74 mios). Le montant de ce fonds est de Fr. 5.3 mios au 31.12.2011.

L'évolution du fonds d'encouragement de l'énergie est la suivante en mios de francs :

2008	Fr. 0.42	2010	Fr. 2.75
2009	Fr. 1.87	2011	Fr. 5.33

Dotation au fonds pour le rachat d'aménagements hydroélectriques

Le fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques s'élève à Fr. 61.2 mios au 31.12.2011 (augmentation de Fr. 8.3 mios en 2011). La dotation du fonds est conforme à la législation en vigueur. Pour rappel, le montant pour le retour des concessions est estimé à Fr. 15 milliards. Le rachat minimum prévu pour le canton est de 10%, soit environ Fr. 1.5 milliards.

Rubr. 40 : Impôts - Fr. 5'108'235.00

Au 01.01.2011, le taux de redevance hydraulique a passé de Fr. 80.00/KW à Fr.100.00/KW (augmentation des recettes budgétisées en 2011). L'hydrologie de l'année 2010 (sur laquelle sont basées les factures de l'impôt spécial encaissé en 2011) a été inférieure à l'estimation ayant servi à l'établissement du budget. Ceci explique les recettes inférieures de Fr. 5.1 mios par rapport au budget.

7.5 Service des registres fonciers et de la géomatique

Rubr. 33 : Amortissements - Fr. 305'537.00

Suite à des recours, une provision de Fr. 1.5 mios avait été effectuée en 2008. Certaines facturations n'étaient pas fondées et, en 2009 déjà, des factures portant pour un total d'environ Fr. 1 mio avaient été annulées, entraînant de ce fait un amortissement négatif. Pour des raisons similaires, l'amortissement est à nouveau négatif cette année.

Rubr. 40 : Impôts + Fr. 31'436'142.00

Suite au lancement de l'initiative « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » prévoyant un effet rétroactif au 01.01.2012, les chiffres de certains registres fonciers ont explosé à la fin de l'année en raison de l'augmentation des actes de transferts immobiliers.

Rubr. 43 : Contributions + Fr. 4'996'627.00

L'émolument du registre foncier est une taxe d'administration acquittée en contrepartie d'un avantage. Selon un arrêt du TF de 2003, la validité d'une telle taxe est subordonnée à l'existence d'une base légale et au respect des principes de couverture et d'équivalence. La taxe ne doit donc pas excéder le montant de la charge à couvrir et doit être raisonnablement proportionnée à la prestation de l'administration.

La question de l'adéquation des émoluments par rapport aux charges y relatives (directes et indirectes) est soulevée.

La Cofi demande au DEET de fournir un rapport sur la problématique de l'adéquation des émoluments du Registre Foncier.

8. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget compte	en %
Charges	265'474'808	249'837'300	273'500'337	23'663'037	9.47%
Revenus	152'594'808	134'020'400	152'569'750	18'549'350	13.84%
Excédent de charges	112'880'000	115'816'900	120'930'587	5'113'687	4.42%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011	Ecart budget-compte	en %
Investissements propres	308'551'555	325'056'200	287'470'156	-37'586'044	-11.56%
Prêts et participations permanentes	11'889'664	15'493'000	13'007'657	-2'485'343	-16.04%
Subventions accordées	71'242'091	67'289'500	66'036'219	-1'253'281	-1.86%
Subventions redistribuées	2'171'742	2'400'000	2'511'536	111'536	4.65%
Dépenses d'investissements	393'855'052	410'238'700	369'025'568	-41'213'132	-10.05%
Recettes d'investissements	252'021'679	265'501'600	229'000'287	-36'501'313	-13.75%
Excédent de dépenses	141'833'373	144'737'100	140'025'281	-4'711'819	-3.26%

8.1 Service administratif et juridique

Rubr. 43 : Contributions + Fr. **461'716.00**

3'475 dossiers ont été traités en 2011. A noter que les émoluments encaissés sont basés sur les coûts de construction estimés lors du dépôt de la demande d'autorisation de bâtir.

8.2 Office de construction des routes nationales

Rubr. 30 : Charges de personnel - Fr. **1'128'534.00**

Par rapport au budget, 8.5 postes ne sont pas occupés au 31.12.2011. Le service confirme qu'il est toujours en phase de restructuration et qu'il manque encore des ingénieurs et des juristes qui n'ont pu être trouvés. En effet, dans ce secteur, le marché du travail est qualifié de difficile.

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. **1'580'151.00**

Cette attribution est due à des recours sur le tronçon concerné dont les travaux planifiés n'ont pu débiter.

Rubr. 50 : Investissements propres**- Fr. 29'319'063.00**

Hormis le fait que cette rubrique soit totalement dépendante des budgets de l'OFROU, la lenteur des démarches est également un problème. L'exemple de Finges est édifiant puisque l'autorisation de construire l'autoroute dans ce secteur a été obtenue en 1999 et les travaux n'ont quasi pas débuté. Dans l'intervalle, les évolutions techniques et les nouvelles normes entrées en vigueur ont eu pour conséquence une adaptation complète du tronçon qui devra être remis une nouvelle fois à l'enquête.

D'autre part, pour la réalisation de l'A9, divers éléments au niveau des procédures et des oppositions font craindre que le calendrier émis dans le rapport de la Cofi sur le compte 2010 ne pourra pas être respecté et que l'ouverture intégrale de l'autoroute prévue pour le 31.12.2019 ne soit décalée dans le temps.

La Cofi demande au DTEE de tout mettre en œuvre pour que l'ouverture intégrale de l'autoroute prévue pour le 31.12.2019 ne soit pas reportée.

8.3 Service des transports**Rubr. 31 : Biens, services et marchandises****+ Fr. 232'816.00**

Le service fait état que le découvert est financé par les recettes RPLP supplémentaires. A noter que les chiffres RPLP sont communiqués par l'ACF et que, pour 2011, la réalité a été plus élevée. Toutefois, les budgets ordinaires doivent être respectés.

Rubr. 43 : Contribution**- Fr. 369'055.00**

La reconnaissance de l'abonnement général engendre moins de recettes et donc plus de déficit des téléphériques gérés, ce qui provoque au final une plus grande participation du canton qui couvre la différence.

Lors du rapport sur le compte 2011, la Cofi avait demandé que le Service des transports propose des mesures en collaboration avec les communes concernées en vue d'une augmentation de la fréquentation des lignes. Le service nous a informés que des mesures sont actuellement en cours et qu'elles doivent être transmises au Conseil d'Etat pour validation. Cette remarque est donc toujours d'actualité.

Rubr. 52 : Prêts et participations permanentes**- Fr. 2'347'627.00**

Prêts conditionnellement remboursables	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011
Prêts	144'161'110	154'992'499	164'696'075	174'990'325
Provisions	45'519'853	76'354'764	125'547'252	174'990'325
Valeur nette	98'641'257	78'637'735	39'148'823	0

La Cofi constate avec satisfaction que l'ensemble des prêts conditionnellement remboursables sont totalement provisionnés conformément aux demandes formulées dans les précédents rapports.

8.4 Service des routes et des cours d'eau

Rubr. 44 : Parts à des recettes et à des contributions sans affectation + Fr. 5'048'964.00

Part RPLP plus importante que prévue malgré le fait qu'un recours de l'ASTAG ait fait craindre à un moment donné une limitation des versements. Toutefois, cette somme supplémentaire n'a pas eu pour conséquence plus d'investissements puisque le service est limité par le budget ordinaire.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 5'621'265.00

Divers retards au niveau du projet du Rhône (R3) font craindre que la Confédération ne participera peut-être pas au subventionnement selon les taux en vigueur avant le projet RPT Confédération-cantons.

Lors du rapport sur le compte 2010, la Cofi avait demandé que le service, dès réception des clés de répartition proposées par la commission rhodanique et validées par le Conseil d'Etat, active la facturation pour éviter la prescription de la créance. Le service nous a indiqué que la commission rhodanique a transmis son rapport au Conseil d'Etat.

La Cofi demande au Conseil d'Etat que, suite à la remise du rapport de la commission rhodanique, il prenne les décisions nécessaires quant à la facturation aux communes et aux tiers afin d'éviter la prescription.

8.5 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux + Fr. 9'118'267.00
Rubr. 46 : Subventions acquises + Fr. 5'253'620.00
Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 5'901'965.00

Ces montants n'avaient partiellement pas été budgétisés notamment parce que le règlement concernant le compte de financement spécial Formation professionnelle date du 27 octobre 2010. Ce dernier mentionne les modalités d'alimentation/attribution, d'utilisation/prélèvement et de gestion du fonds.

Pour la rubrique 48, les prélèvements sont détaillés comme suit :

Fr. 3'698'893.00 : prélèvement sur comptes financements spéciaux créés lors du bouclage 2010
 Fr. 2'203'072.00 : prélèvement sur compte de financement spécial « Formation professionnelle »

8.6 Service des forêts et du paysage

Rubr. 56 : Subventions accordées - Fr. 3'119'352.00
Rubr. 66 : Subventions acquises - Fr. 2'197'041.00

Il s'agit principalement de la suite des travaux « Chessigraben » à Eisten. Le coût pour le solde est estimé à Fr. 3 mio dont Fr. 1.9 mio de participation cantonale.

9. CONCLUSIONS

La Cofi prend acte avec satisfaction du résultat du compte 2011 qui boucle avec un bénéfice de Fr. 6.9 mios après enregistrement des amortissements supplémentaires de Fr. 118.1 mios, de l'attribution de Fr. 49 mios au fonds de financements des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle et de l'attribution de Fr. 30 mios au fonds des caisses de prévoyance. Les investissements nets s'élèvent à Fr. 228 mios et sont supérieurs à la moyenne annuelle sur dix ans (Fr. 171.1 mios). Bien que les investissements nets soient très élevés, le compte 2011 a dégagé un excédent de financement de Fr. 40.7 mios. **Le compte 2011 peut donc être qualifié d'excellent.**

Au 31.12.2011, la fortune de l'Etat s'élève à Fr. 1.4 milliards. Dès le 01.01.2012, elle a passé à Fr. 72.7 mios en tenant compte de la dotation de Fr. 300 mios au fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle, de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance (2^{ème} phase) de Fr. 450 mios, de la dotation de Fr. 117 mios pour le régime transitoire lié au passage à la primauté des cotisations de la caisse de prévoyance et l'amortissement de Fr. 444 mios du solde des prêts accordés au fonds selon l'article 9 de la LIEP.

Au regard de ces constatations, la Cofi invite le Conseil d'Etat à être très attentif à l'évolution des charges de fonctionnement. Bien que le Conseil d'Etat ait réussi à maîtriser celles-ci par rapport au budget, elles ont plus augmenté (+ 9.4%) que les revenus (+ 5.8%) par rapport au compte 2010.

Au vu de ce qui précède et en tenant compte d'une éventuelle baisse conjoncturelle, la Cofi invite le Gouvernement à appliquer une gestion stricte des deniers publics. Dans ce sens, elle demande que des reliquats budgétaires ne soient plus utilisés pour des prestations qui n'étaient pas prévues au budget.

Pour conclure, elle invite le Gouvernement et le Parlement à être restrictifs dans l'appréciation de nouvelles demandes allant dans le sens d'élargir les prestations étatiques. Si les divers acteurs politiques ne se comportent pas d'une manière disciplinée vis-à-vis des nouvelles demandes, nous serons obligés dans peu de temps d'établir des programmes d'économies afin de respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

Suite à l'examen du compte 2011, la Cofi met en exergue les points suivants :

Au Conseil d'Etat

- La Cofi demande qu'il propose au Parlement d'affecter les fonds RPLP en tenant compte des besoins avérés des services.
- La Cofi demande que, suite à la remise du rapport de la commission rhodanique, il prenne les décisions nécessaires quant à la facturation aux communes et aux tiers afin d'éviter la prescription.
- La Cofi demande que des reliquats budgétaires ne soient pas utilisés pour des prestations qui n'étaient pas prévues au budget.

Au DFIS

- La Cofi demande que la ventilation des impôts des personnes morales soit effectuée d'une manière plus précise en fonction de chaque catégorie d'impôts.
- La Cofi demande d'analyser les conséquences sur l'ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatore de l'impôt sur la fortune suite à la 2^{ème} réforme fédérale de l'imposition des entreprises.
- La Cofi demande d'intervenir auprès de l'OCVS afin d'augmenter la part de la taxe de base destinée à couvrir les frais de la Centrale d'alarme 144.

Au DSSI

- La Cofi demande que le groupe de travail pour améliorer les applications informatiques dans le cadre du traitement des infractions à la Loi sur la Circulation Routière puisse être constitué rapidement afin que les améliorations puissent entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013.
- La Cofi demande de tout mettre en œuvre pour, d'une part, budgétiser correctement les coûts de la médecine pénitentiaire et, d'autre part, les contenir.

Au DECS

- Pour la formation professionnelle et le secondaire II, la Cofi demande que les Rails-Checks soient personnalisés et non transmissibles.
- En référence au résultat de l'audit effectué par l'Inspection des finances, la Cofi demande que le concept informatique datant de 1999 soit adapté dans les meilleurs délais.

Au DEET

- La Cofi demande d'analyser en collaboration avec la Confédération les possibilités de simplifier les procédures et d'adapter les conditions pour accorder les prêts NPR.
- La Cofi demande de fournir un rapport sur la problématique de l'adéquation des émoluments du Registre Foncier.

Au DTEE

- La Cofi demande de tout mettre en œuvre pour que l'ouverture intégrale de l'autoroute prévue pour le 31.12.2019 ne soit pas reportée.

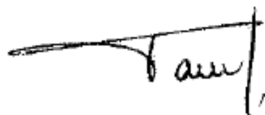
Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

Elle recommande au Parlement d'accepter le compte 2011 tel que présenté.

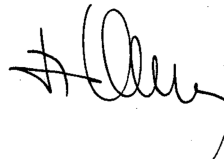
Au vote final, ce rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Cofi.

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**Le président :**

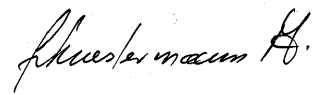
Georges Emery

Le vice-président :

Jérôme Favez

**Le rapporteur de
langue française :**

Daniel Porcellana

**Le rapporteur de
langue allemande :**

Alex Schwestermann

Annexe :

- Rapports des commissions thématiques

RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSION THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Secrétariat à l'égalité et à la famille, du Service des ressources humaines, du Service juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales et de la Chancellerie d'Etat

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service des registres fonciers et de la géomatique, du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement et du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service administratif et juridique du DSSI, de la Police cantonale, du Service de la sécurité civile et militaire, du Service de la circulation routière et de la navigation, des Etablissements pénitentiaires, des Offices des poursuites et faillites et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de la santé publique, du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail et du Service de l'action sociale

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service administratif, juridique et du sport, du Service de la jeunesse, du Service de la formation tertiaire, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle, du Service de la culture et du Service informatique

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2011 du Service administratif et juridique du DTEE, de l'Office de construction des routes nationales, du Service des transports, du Service des routes et des cours d'eau et du Service des bâtiments, monuments et archéologie